



Non-présentation de conclusions sur injonction

Par **svh**, le **03/07/2008** à **18:05**

Dans le cadre d'une procédure de succession, où je suis demandeur, la partie adverse fut appelée à présenter une 1ère fois ses conclusions, ce qu'elle ne fit pas (elle n'était d'ailleurs ni présente, ni représentée à l'audience). rnrnLe Président du Tribunal a alors prononcé injonction de le faire à une date ultérieure : ainsi qu'à la 1ère audience, la partie adverse ne le fit pas plus à la seconde, et n'était de nouveau ni présente, ni représentée. rnrnDès lors, que va-t'il se passer ? rnrnLe Tribunal rendra-t'il son jugement néanmoins, en se basant sur mes seules demandes, puisque n'ayant de fait pas de contradicteur ? rnrnVous remerciant par avance de vos éclaircissements.

Par **Erwan**, le **03/07/2008** à **22:54**

Bjr, rnrnoui, le tribunal va se fonder uniquement sur vos propres conclusions. rnrnLes assignations en justice précisent toutes "faute pour vous de vous présenter ou de vous faire représenté, un jugement pourra être rendu contre vous au seul vu des arguments fournis par votre adversaire". rnrnLes procédures ne s'arrêtent pas parce que l'une des parties ne se présente pas et ne se manifeste pas.

Par **svh**, le **04/07/2008** à **00:14**

Merci de votre réponse, Erwan, ma question démontrant que je ne suis pas omniscient.rnrnEt

sans rancune de ma part pour notre litige sur le sujet de " sand ".rnrnCordialement.